

## CONVENTION DE DON - LIVRES

ENTRE la bibliothèque / M. <sup>(1)</sup>

.....  
D'une part,

ET l'Institut protestant de Théologie, Faculté de théologie protestante de Paris, représenté par  
**son/sa doyen.ne** .....

D'autre par.

### Art. 1. Descriptif du don

La bibliothèque / M. <sup>(1)</sup> .....

Fait don de ses collections (descriptif sommaire) :

.....  
.....  
Au Centre documentaire de l'IPT Paris.

### Art. 2. Garanties du donateur

Le contractant garantit à l'IPT Paris qu'il détient tous les droits et les pouvoirs de procéder à la donation des documents offerts.

### Art. 3. Propriété matérielle du don

Les documents de la bibliothèque / M. <sup>(1)</sup> .....

sont intégrés de manière définitive dans les collections du Centre documentaire.

### Art. 4. Conservation, traitement et diffusion du don

Le Centre documentaire en assurera l'inventaire, la conservation, le traitement et la diffusion dans le cadre de sa politique documentaire. Elle disposera de ce don selon sa meilleur convenance et se réserve le droit le cas échéant, de le transmettre à d'autres bibliothèque, de l'éliminer, etc...

### Art. 5. Droits d'auteur

Le donateur, la bibliothèque / M. <sup>(1)</sup> .....

cède tous les droits d'auteur dont il est titulaire sur les documents composants le fonds d'archives. Cette cession de droit d'auteur est consentie à titre gratuit, sans limite de territoire, de temps ou de quelque nature que ce soit.

Le.....

A Paris, par :

**Le donateur (Nom de la personne, Titre) <sup>(1)</sup>**

L'Institut Protestant de Théologie,  
représenté par sa/son  
doyen.ne.....

<sup>(1)</sup> rayer la mention inutile